

Un lycée de Seine-Saint-Denis vote sur un changement de règlement.

A Montreuil, le foulard déchire les profs

C'est la foire d'empoigne en salle des profs autour du foulard islamique. Au lycée Jean-Jaurès de Montreuil (Seine-Saint-Denis), depuis la rentrée de septembre, il y a eu «*au moins sept assemblées générales sur la question*», rapporte un enseignant. Ce n'est pas la première fois que le foulard s'invite ici. Mais, cette année, rien ne va plus. Comme si le débat public, en traversant les murs de l'école, rendait les choses invivables. Des enseignants du lycée veulent modifier le règlement intérieur pour interdire le foulard: «*On n'a pas le temps d'attendre une nouvelle loi. Il faut agir maintenant.*» Le vote d'un nouveau règlement interdisant «*tous les signes visibles*» d'appartenance à une religion dure depuis quatre jours. S'il est adopté, le texte devra être soumis au conseil d'administration.

Droit local. Tout a commencé par une exclusion. En début d'année scolaire, une enseignante d'histoire-géographie a mis à la porte une élève de seconde portant le foulard. Et ne l'a jamais réintégrée depuis. L'adolescente continue d'aller en classe pour les autres matières. A l'heure des cours d'histoire, elle travaille en salle de permanence. Loin des autres. Les filles (elles sont une dizaine) qui portent le foulard dans ce lycée (1400 élèves) vont en classe normalement: elles n'ont pas cours avec cette professeure. La direction de l'établissement a sermonné l'enseignante, lui rappelant que les textes en vigueur n'interdisent pas le port du foulard à l'école. Et l'a sommée de réintégrer l'élève. Sans

succès. L'enseignante explique: «*Laisser à chaque établissement le soin d'apprécier ce qui est "ostentatoire", revient à faire du droit local et c'est contraire à l'esprit de la*

République. Pour moi, la laïcité est un facteur de paix. Je refuse qu'il soit soumis à la pression des communautés. Donc j'agis.» A la veille des vacances de Toussaint, l'inspecteur d'académie a, lui aussi, convoqué l'enseignante. En signe de solidarité, une vingtaine d'enseignants du lycée a débrayé pendant une heure. Les grévistes «*ne sont pas tous d'accord avec l'exclusion, commente un prof. Mais ils refusent qu'une collègue soit menacée de sanction alors qu'elle pose une question de fond.*» Depuis la ren-

trée de novembre, l'élève n'est toujours pas admise au cours d'histoire.

Passion. Sur le distributeur de café, les tracts des enseignants s'affrontent. Certains considèrent qu'il faut «*protéger les jeunes filles qui ne portent pas le foulard.* D'autres qu'«*il ne faut pas agir dans l'urgence et la passion, sources d'injustices.*» En attendant, les noms d'oiseaux fusent. Beaucoup s'en désolent. Comme ce prof de philo: «*C'est la première fois que je me heurte, de la part de mes collègues, à un refus d'écouter. On est dans l'ère du soupçon. On tient des propos globalisants sur les musulmans. Il y a un degré de violence incroyable.*»

Lui a distribué, dans les casiers de ses collègues, un long texte: il a réfléchi à une définition de la laïcité, au bien-fondé d'une nouvelle loi, et aux questions po-

sées par les jeunes filles voilées. «*Mais ces réflexions ne sont pas audibles en ce moment, regrette-t-il. Les gens sont dans une posture de combat. Il n'y a pas de place pour les nuances, la discussion.*» De fait, les partisans d'une interdiction du foulard n'y vont pas par quatre chemins: «*On a bien changé les lois de Vichy ou celles sur l'esclavage!*» Un prof d'arabe, qui deman-

de à ses collègues de «*respecter les lois républicaines*», est régulièrement pris à partie. «*Ce n'est pas un musulman qui va m'apprendre la laïcité!*», lui lance un enseignant, ignorant que ce prof d'arabe n'est pas du tout musulman.

Si le règlement intérieur devait être modifié, les élèves refusant de retirer leur foulard seraient traduites en conseil de discipline. Et les enseignants qui les acceptent aujourd'hui en cours devraient les mettre à la porte. «*Je ne me vois pas faire ça, dit le prof de philo. Je ne peux pas admettre qu'on déscolarise des élèves sans se poser de questions.*» Les résultats du vote n'étaient pas connus vendredi soir. ♦

MARIE-JOËLLE GROS

Précision. Les enseignants de l'école du Noyer doré dénoncent la version des faits rapportée par deux syndicalistes du Snuipp (majoritaire dans le primaire) après l'exclusion d'une élève de CE2 d'une école des Hauts-de-Seine (*Libération* du 15 octobre). «*Nous sommes pour une loi qui interdise le voile à l'école, explique l'équipe. Au primaire, le voile est imposé par des parents intégristes. L'accepter, c'est laisser mettre la pression sur toutes les familles du quartier.*»